

SAINT BAUDILLE DE LA TOUR

38118 St Baudille de la Tour

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 juin 2016

Ouverture de la séance à 20H35

Appel nominal des conseillers.

Étaient présents :

Christophe BEAUD- Lydie BERGER-BY MEYER - Yvette DEPIERRE- Patricia ENAY- Madeleine GENOT- Bernard LIONNET - Julien MALLAND – Valérie MAYET- Laurent MURILLON- Gilbert POEX- Laurent RHÔNE - Frédéric ROSTAING.

Absents : Martial BONNAVENT (arrivé à 21H58) : pouvoir donné à Madeleine GENOT- Jennifer MOLY pouvoir donné à Denis THOLLON.

Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Patricia ENAY

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 08 juin 2016.

Voté à l'unanimité des présents et représentés.

MODIFICATION DU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 2EME CLASSE.

Afin d'améliorer l'organisation du travail pour la rentrée scolaire 2016/2017, il est proposé d'augmenter le temps de travail hebdomadaire de cet agent au poste d'adjoint technique 2eme classe. Il sera porté de 765h/an à 793h/an à compter du mois de septembre. Soit 28 heures de plus par an.

Pour ce faire Monsieur le Maire propose

La création d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps non complet pour une durée de 793h /an

La suppression du poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps non complet d'une durée de 765h /an. La modification étant inférieure à 10%, il n'est pas nécessaire de saisir le CT pour la suppression du poste.

Voté à l'unanimité des présents et représentés.

SIRP

Depuis deux ans, les élus qui siègent au syndicat constatent que son fonctionnement n'évolue pas, tant au niveau du bureau syndical que celui de la gestion des affaires courantes.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose de demander au Syndicat :

- une révision des statuts (réclamée depuis 2008 par la sous-préfecture) car la représentation des communes au comité syndical, les compétences exercées par le syndicat et la contribution des communes aux dépenses du syndicat sont actuellement de nature à compromettre l'intérêt de chaque commune à participer à ce syndicat.

-la rédaction à chaque conseil syndical d'un compte-rendu afin de permettre une réelle traçabilité de la vie du syndicat. Ce compte-rendu devra être validé en assemblée conformément aux règles en vigueur.

-Un éclairage sur la gestion du personnel : point sur l'annualisation des salariés, les comptes épargne-temps réclamés par certains agents, le planning de travail des agents du SIRP...

Voté à l'unanimité des présents et représentés.

SUBVENTION DE L'ASSOCIATION « A FOND LA CAISSE ».

L'association « A fond la caisse » a sollicité une subvention auprès de la commune.

La commission association propose une subvention à hauteur de 150€ si, et, seulement si la course de caisse à savon prévue a lieu.

Voté à l'unanimité des présents et représentés.

PERIMETRE DE LA NOUVELLE INTERCOMMUNALITE.

La commune a reçu notification de l'arrêté préfectoral portant sur le projet de périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion des communautés de communes de l'Isle Crémieu, Les Balmes Dauphinoises et du Pays des Couleurs.

Conformément à la loi « NOTRe », il appartient à monsieur le Préfet de l'Isère de soumettre cette proposition à l'accord de chaque commune incluse dans le projet de périmètre.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur ce projet de modification de périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion des communautés de communes de l'Isle Crémieu, Les Balmes Dauphinoises et du Pays des Couleurs.

Voté à l'unanimité Voté à l'unanimité des présents et représentés.

HUISSIER DE JUSTICE POUR LE CIMETIERE.

Maitre Donadiou ne pouvant réaliser l'état des lieux du cimetière suite à des problèmes de santé. La commission travaux propose l'intervention de Maitre Michel RAFALOVICZ pour un montant équivalent à la précédente délibération : 1850€ TTC

Voté à l'unanimité des présents et représentés.

TRAVAUX DU CIMETIERE.

Les membres de la commission travaux proposent la rénovation et l'amélioration de notre cimetière.

Trois lots sont prévus :

Lot 1:

Création d'un columbarium, d'un jardin du souvenir et installation de « cavurnes ». Des devis ont été demandés par rapport à un croquis proposé aux entreprises. L'entreprise Péju a été choisie pour un montant de 11751,50 HT. (14101,80 TTC).

Voté à l'unanimité des présents et représentés

Lot 2 :

Aménagement des allées du cimetière pour mettre celles-ci en conformité avec les règles d'accessibilité. Plusieurs entreprises ont été contactées pour ces travaux. Après étude des propositions, c'est la société Jacquemet qui a été retenue, pour un montant de 20 843,40 HT, les travaux proposés étant plus complets.

14 voix pour des présents et représentés 1 abstention.

Lot 3 :

Création d'un ossuaire afin de pouvoir libérer les concessions restituées à la commune.
L'entreprise Boudrier a été retenue pour un montant de 3500€.

Voté à l'unanimité des présents et représentés.

DEPENSES CENTRE MEDICO-SCOLAIRE.

Le centre médico-scolaire de La Tour du Pin auquel est rattachée la commune demande une prise en charge des dépenses soit : $0.85 \times 57 \text{élèves} = 48\text{€}45$.

Voté à l'unanimité des présents et représentés.

QUESTIONS DIVERSES :

EXTENSION DE LA CARRIERE D'AMBY AU LIEU DIT « MONSIEUR »

Monsieur le Maire précise que la commune souhaite privilégier l'extension de la carrière actuelle plutôt que la création d'une nouvelle carrière aux abords des maisons d'Amby.

Pour ce faire, les propriétaires des parcelles concernées ont été contactés et les négociations sont toujours en cours avec certains propriétaires. Cependant, l'un des propriétaires, Monsieur Frédéric Bel souhaite effectuer un échange sans attendre la fin des négociations.

Monsieur le Maire propose d'effectuer l'échange suivant :

Parcelle actuellement détenue par Monsieur Bel Frédéric :

B0739 d'une surface 7490m²

Contre les parcelles communales :

B 0598 d'une surface 11780 m²

B 0595 d'une surface 8276 m²

L'échange est bien entendu en faveur de Monsieur Bel, mais celui-ci permettra à la commune d'étendre la carrière sur cette parcelle.

Soit nous attendons la fin des négociations avec les autres propriétaires, soit nous faisons l'échange immédiatement. Coût des frais de notaire à la charge de la Mairie 1500,00 euros. Monsieur le Maire est partisan de faire l'échange sans attendre la fin des autres négociations.

Voté à l'unanimité des présents et représentés.

PYRALE DU BUIS :

On nous demande s'il y a une solution pour se débarrasser de la pyrale du buis. Des renseignements ont déjà été pris et les traitements qui existent ne sont pas adaptés aux grandes quantités de buis infectés. Le conseil suggère de contacter la personne responsable de Natura 2000 au bureau communautaire de l'Isle Crémieu, afin de voir si nous pouvons le canaliser et d'en informer le Dauphiné Libéré, afin d'alerter un peu plus les autorités sanitaires,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H 36